

**ANNEE 2023**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 30 JANVIER 2023**

*Délibération n°*

**2023001**

Date de convocation : 26/01/2023

Date d'affichage : 03/02/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 3 pouvoirs)

**Adopté à l'Unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 20h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 janvier 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents* : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Arnaud PAVLOVSKY, Jean-Baptiste HALTY, Marc PERRIER

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Guénaël LE CAM, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU, Céline FAYS, Sylvie ITHOURRIA.

*Absents excusés* : Mme Valérie RECARTE (pouvoir à M. Michel LAHORGUE, Maire), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

*Secrétaire de séance* : Mme Marie ROSPIDE

**O.J n°1 : Local jeunes : Fixation des tarifs du séjour  
ski à Candanchu du 12 au 16 février 2023**

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET, adjointe déléguée aux affaires sociales

Le service Enfance Jeunesse organise un séjour ski pendant les vacances d'hiver.

Les tarifs proposés tiennent compte :

- de l'hébergement en pension complète,
- de 4 journées complètes de ski avec 2h de cours collectifs tous les matins,
- de la location du matériel,
- de l'achat du forfait avec l'assurance.

Ce séjour est ouvert aux enfants et jeunes de Bassussarry mais aussi à ceux extérieurs à la commune.

Il convient donc de fixer les tarifs applicables en fonction des éléments précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
- APRES en avoir délibéré,
- FIXE les tarifs pour les camps ski, comme suit :

	<b>Bassussarry</b>	<b>Hors Bassussarry</b>
<b>SKI</b>	320.00€	330.00€

→ *Déduction possible de l'Aide aux temps libres CAF*  
*(15€X5 jours = 75€)*

Fait à Bassussarry, le 30 janvier 2023.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

